

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
BETHUNE
Le : 13/02/2025
Et
Publication ou notification du :
13/02/2025

L'an 2025, le 11 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni à la ANCIENNE MEDIATHEQUE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEBAECKER OLIVIER, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/01/2025.

Présents : Mmes : BONNEL MELANIE, CHAVATTE CELINE, MASSE CELINE,
MM : BAUW OLIVIER, CALONNE STEPHANE, CARON CLAUDE, CASTILLE
BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, MAZON
CHRISTOPHE, WEILLAERT YVES MARIE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme EVRARD LUDIVINE à M. BAUW
OLIVIER, M. BOUWY MAXIME à M. MAZON CHRISTOPHE

Absent(s) : Mme DELGERY ADELAÏDE

A été nommé(e) secrétaire : M. BAUW OLIVIER

07/2025 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable de l'ordonnateur.
Il doit être préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2023 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la remarque de M.le trésorier municipal figurant en page 18 : " le budget primitif mentionne un montant au 001 de 234 302.16€ alors qu'il aurait dû s'élever à 178 997.40€. Une anomalie de 55 304.76€ est donc constatée. Un message a été adressé à l'ordonnateur qui a répondu que l'anomalie serait résolue en 2025".

Date : 13/02/2025 11:12

Balance générale

546 - Saint Floris - (1) / 1 - Mairie de Saint Floris / 2024

Critères de rédition .

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgetisé (A)	Engagé (B1)	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	320 035,10 €	0,00 €	170 900,00 €	0,00 €	320 035,10 €	0,00 €	0,00 €	104 559,44 €	104 559,44 €	215 475,66 €
Recette	320 035,10 €	0,00 €	22 697,53 €	0,00 €	320 035,10 €	0,00 €	0,00 €	322 687,57 €	322 687,57 €	-2 652,47 €
Excédent	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	218 128,13 €	218 128,13 €	
Déficit			148 202,47 €							
Fonctionnement										
Dépense	478 999,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	478 999,76 €	0,00 €	0,00 €	408 202,74 €	408 202,74 €	70 797,02 €
Recette	478 999,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	478 999,76 €	0,00 €	0,00 €	492 617,88 €	492 617,88 €	-13 618,12 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 415,14 €	84 415,14 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	148 202,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	302 543,27 €	302 543,27 €	
Déficit										

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 062-216207472-20250211-07_2025-DE

5/10